

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

OBJET :
SORTIE DE
L'INVENTAIRE ET
MISE A LA
REFORME DES
BORNES DE
COVOITURAGE DE
LA LIGNE
HELEMAN
VALLEIRY-VIRY-
BERNEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

Séance du 07 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet à douze heures et quinze minutes, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 30 juin 2023

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Benjamin VIBERT – M. Stéphane VALLI - M. Sébastien
JAVOGUES – M. Gabriel DOUBLET – Mme Chrystelle
BEURRIER – M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Aurélie
CHARILLON

Délégués excusés :

M. Pierrick DUCIMETIERE – Mme Carole VINCENT –
M. Claude THABUIS – M. Philippe MONET – M. Régis
PETIT - Mme Nadine PERINET – M. Christophe
ARMINJON

N° BU2023-12

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 9

SORTIE DE L'INVENTAIRE ET MISE A LA REFORME DES
BORNES DE COVOITURAGE DE LA LIGNE HELEMAN
VALLEIRY-VIRY-BERNEX

Face aux externalités que les mobilités pendulaires transfrontalières font peser sur le territoire de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève en matière de congestion des axes routiers et de pollution de l'air, en particulier dans le cadre du passage des petites douanes de la façade sud du canton de Genève, l'expérimentation d'une ligne de covoiturage entre la partie française et suisse du territoire du Grand Genève a été conduite à partir de 2019. Cette ligne se matérialisait par des arrêts de covoiturage, dont trois arrêts étaient situés sur les communes françaises de Valleiry et Viry, une quatrième était située sur la commune suisse de Bernex dans le canton de Genève et la dernière, n'ayant pu être déployée, était stockée dans les locaux du Pôle métropolitain du Genevois français.

Les arrêts de covoiturage sont chacun matérialisés par un panneau à message variable équipé d'un panneau photovoltaïque pour son alimentation en électricité. Ces équipements ont été acquis par le Pôle métropolitain du Genevois français à l'issu d'un marché public passé en 2018 et attribué au groupement Mobicoop – Taxito.

Le matériel a été acquis par le Pôle métropolitain du Genevois français le 27 mai 2019 pour un montant total de 11'000€ TTC. L'amortissement de la valeur d'achat du matériel est prévu sur 20 ans. Ces équipements sont identifiés dans les écritures comptables du Pôle métropolitain du Genevois français sous l'identifiant : 201900000004. Le compte nature concerné par ces équipements est le compte 2152. La trésorerie a précisé que le matériel susmentionné a bénéficié d'un amortissement de 1'650€ TTC au 31 décembre 2022, soit une valeur comptable nette restante de 9'350€ TTC à la fin de l'année 2022.

À la suite du renouvellement du marché pour l'exploitation des lignes de covoiturage du Genevois français notifié en septembre 2022, il a été nécessaire de changer le matériel déployé en 2018. En effet, le nouveau prestataire choisi à l'issue de la phase de mise en concurrence, ECOV, a spécifié dans sa réponse au marché public qu'il était dans l'impossibilité de reprendre la gestion de la ligne de covoiturage à matériels équivalents. L'attribution du marché public à ECOV induisait donc un changement de matériel qui puisse être compatible avec la technologie développée par ce dernier.

Le matériel anciennement déployé ne peut être vendu car incompatible avec les technologies des autres opérateurs de covoiturage. Le fournisseur de ces bornes a par ailleurs été consulté et ne souhaite pas en refaire l'acquisition. Enfin, des associations types ressourceries ou matériauthèques ont été elles aussi consultées pour connaître leur intérêt pour ce type de matériel, sans réponses satisfaisantes de leur part.

Dès lors et après consultation du Trésor Public, la mise au rebus semble être la solution la plus pragmatique. Contact ayant été pris auprès de la société Excoffier, les éléments qui composent les bornes de covoiturage sont susceptibles d'être revalorisés ou à défaut recyclés dans ce cadre, en particulier les panneaux photovoltaïques. Selon le devis fourni par ce dernier, le coût pour la prise en charge de l'équipement serait de 150€ HT pour l'ensemble des bornes de covoiturage, soit 180€ TTC.

Dès lors, il est proposé aux membres du Bureau du Pôle métropolitain d'autoriser la sortie de l'inventaire des 5 panneaux à messages variables et des 5 panneaux photovoltaïques associés identifiés sous le numéro d'inventaire 201900000004, dont la valeur comptable était au 31 décembre 2022 de 9'350€. Il est aussi proposé aux membres du Bureau du Pôle métropolitain du Genevois français d'autoriser leur mise à la réforme auprès de la société Excoffier dédiée au traitement des matériels professionnels pour un coût de 150€ HT, soit 180€ TTC.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la délibération portant sur la sortie de l'inventaire comptable du Pôle métropolitain du Genevois français des 5 panneaux à message variable et des 5 panneaux photovoltaïques qui constituaient les bornes de covoiturage, pour un montant de 9'350€ TTC.
- **AUTORISE** la mise à la réforme des 5 panneaux à messages variables et des 5 panneaux photovoltaïques auprès de la société Excoffier, pour un montant de 180€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la sortie de l'inventaire et à la mise à la réforme des 5 panneaux à message variable et des 5 panneaux photovoltaïques qui constituaient les bornes de covoiturage.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 12/07/23

Publié ou notifié le 12/07/23

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' is written around the perimeter, and 'R.F.' is at the bottom.